

10/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 018-211802657-20250410-BP\_2025-BF



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 08

votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

### OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2024

Après approbation du Compte Financier Unique dans sa séance du 27/03/2025,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 en section d'investissement pour un montant total de 127 559,77 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

11/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 018-211802657-20250410-BP\_ASST\_2025-BF



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 – SERVICE  
ASSAINISSEMENT**

Après approbation du Compte Financier Unique 2024 du service assainissement dans sa séance du 27/03/2025,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 à la section d'investissement pour un montant de 5 331,23 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

12/2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 018-211802657-20250410-12\_2025-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 08

votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE  
2025**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

- Taxe foncière (bâti) : 41,84
- Taxe foncière (non bâti) : 53,50
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,27

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS- ANNEE 2025**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, d'allouer pour l'année 2025 une subvention de :

- 400 € à la Coopérative scolaire de l'école de TORTERON
- 1 000 € à la Coopérative scolaire de l'école pour voyage scolaire
- 95 € à l'A.R.AC.
- 70 € à FACILAVIE
- 30 € à l'association des Amis de la BCP du Cher
- 30 € à l'association « C.L.E.S »
- 70 € à l'association « LES PTITS ECOLIERS » de TORTERON
- 70 € à l'Amicale Laïque de TORTERON
- 70 € à l'association La Perche de TORTERON
- 70 € au Comité des Fêtes de TORTERON
- 25 € à La Prévention Routière
- 65 € à l'A.D.M.R. NERONDES – SANCOINS – LA GUERCHE
- 70 € au Racing Club de TORTERON
- 100 € à l'Amicale des Pompiers de JOUET/AUBOIS
- 70 € à l'association AUBOIS DE TERRES ET DE FEUX
- 65 € à l'A.M.A.S.A.D.
- 70 € à l'Amicale des Boulistes Torteronnais
- 70 € à l'association Torteron en Fête
- 70 € à l'association VéloRails Berry, Val d'Aubois

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

14/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 018-211802657-20250410-14\_2025-DE

Berger  
Levraut

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « COMITE DES FÊTES DE TORTERON »**

Considérant l'organisation de l'Election de la Reine et du Comice Agricole 2026 par le Comité des Fêtes, Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
- ACCEPTE le versement de cette aide d'un montant de 1 500,00 €.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 - CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

15/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le 14/04/2025  
ID : 018-211802657-20250410-15\_2025-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE  
COMMUNICATION – TRANCHE 1**

Considérant le plan de financement prévisionnel complémentaire établi par le SDE 18 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » d'un montant total de 2 847,24 € TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement complémentaire du réseau de communication « Rue du Commerce » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 2 847,24 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE  
COMMUNICATION – TRANCHE 2**

Considérant le plan de financement prévisionnel complémentaire établi par le SDE 18 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau de communication « Grande Rue et Impasse René Godichet » d'un montant total de 4 229,28 € TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement complémentaire du réseau de communication « Grande Rue et Impasse René Godichet » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 4 229,28 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

17/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 018-211802657-20250410-17\_2025-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE  
COMMUNICATION – TRANCHE 3**

Considérant le plan de financement prévisionnel complémentaire établi par le SDE 18 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » d'un montant total de 1 165,56 € TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement complémentaire du réseau de communication « Rue du Commerce » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 1 165,56 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 08

votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - ANNEE  
2025**

La Commune verse chaque année une participation au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau pour les personnes défavorisées.

La commune a versé une participation de 600 € pour ce financement en 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, de reconduire cette participation au financement du F.S.L pour l'année 2025 pour un montant de 600 €.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

19/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le 14/04/2025  
ID : 018-211802657-20250410-19\_2025-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PROVISIONS 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faudrait constituer une provision pour couvrir les créances de taxe assainissement actuellement en contentieux.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision d'un montant de 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision à hauteur de 3 000,00 € afin de couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances mise en contentieux.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 – CHAPITRE 68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

20/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 018-211802657-20250410-BP\_2025-BF

Besoin  
de  
papier

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – ANNEE 2025**

Vu la délibération de la Commune de Torteron décidant du passage à la M57 au 01/01/2023,  
Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance ».

Il est proposé à l'assemblée de :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

21/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le  
ID : 018-211802657-20250410-BP\_2025-BF

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 qui s'élève en dépenses et en recettes à 842 672,91 € pour la section de fonctionnement et à 421 524,35 € pour la section d'investissement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

22/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 018-211802657-20250410-BP\_ASST\_2025-BF



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 08

votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement pour l'année 2025 qui s'élève en dépenses et en recettes à 75 933,28 € pour la section d'exploitation et à 22 018,23 € pour la section d'investissement.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de TORTERON,

Vu le budget de la Commune de TORTERON voté et approuvé par le Conseil Municipal le 10 Avril 2025 et visé par l'Autorité Administrative le 14 Avril 2025,

Après délibération, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : La Commune de TORTERON contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 110 000 euros (cent dix mille euros) destiné à financer les travaux d'enfouissement des réseaux.

ARTICLE 2 : Caractéristiques des emprunts

- Type de financement : prêt moyen terme
- Montant du capital emprunté : 110 000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Type d'amortissement : échéances dégressives trimestrielles
- Taux d'intérêt : 3,60 % taux fixe annuel
- Date de mise à disposition des fonds : au plus tard 1 an à compter de la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : Frais de dossier : 165 euros

ARTICLE 4 : La commune de TORTERON s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : La commune de TORTERON s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.



ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

ARTICLE 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2024

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

24/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 018-211802657-20250410-24\_2025-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : TARIFS LOCATION CENTRE SOCIO-CULTUREL**

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, a procédé à la révision des tarifs de location du Centre Socio-Culturel,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants :**

Particuliers résidant dans la commune ( <u>week-end</u> )	:	170,00 €
Associations communales ( <u>week-end</u> )	:	130,00 €
Location 1 journée en semaine résidant dans la commune ( <u>du mardi au jeudi</u> )	:	85,00 €
Particuliers extérieurs à la commune ( <u>week-end</u> )	:	330,00 €
Associations extérieures ( <u>week-end</u> )	:	330,00 €
Location 1 journée en semaine extérieurs à la commune ( <u>du mardi au jeudi</u> )	:	165,00 €
Forfait ménage	:	80,00 €
Forfait chauffage	:	50,00 €
Forfait vaisselle	:	30,00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 01.05.2025

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 14  
présents 08  
votants 09

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix Avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 01.04.2025  
Affichée le : 02.04.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes ALBERT et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mmes BOULLOY – SAQUET – SEVEN et Mr RAVOLET  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS  
DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE SANCOINS**

Le Conseil Municipal de la Ville de Torton ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;  
Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L.212-8 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Sancoins, lors de sa séance du 27 mars 2025, révisant la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés sur les écoles publiques de Sancoins et résidant sur une commune extérieure ;  
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que la Commune de Sancoins a instauré une participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés sur les écoles publiques de Sancoins et résidant sur une commune extérieure, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;

Considérant que les tarifs pratiqués par la commune de Sancoins pour l'année scolaire 2024/2025 sont les suivants :

- Scolarisation en école maternelle : 1 883 € / enfant
- Scolarisation en école élémentaire : 582 € / enfant ;

Considérant que ce tarif s'applique à l'ensemble des enfants concernés, résidant sur la commune, y compris ceux pour lesquels il s'agit d'une affectation en classe ULIS ;

Considérant que l'accord du Maire est recueilli par la commune de Sancoins, avant chaque inscription scolaire, et qu'il constitue une condition à remplir avant toute facturation par la commune de Sancoins ;

Considérant qu'un état des enfants inscrits résidant sur la commune sera adressé, chaque année, afin de justifier le montant de participation facturé par la commune de Sancoins ;

Considérant qu'afin de procéder au paiement, il est nécessaire de délibérer sur cette question.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 018-211802657-20250410-25\_2025-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et sur proposition du Maire :

- APPROUVE la participation financière aux frais de scolarité des enfants inscrits sur la commune de Sancoins, conformément aux tarifs indiqués ci-dessus, pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TORTERON, le 11 Avril 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES

Le Maire,  
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/04/2025

Au registre sont les signatures